



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2009/L.19
11 décembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Trente et unième session
Copenhague, 8-12 décembre 2009

Point 5 de l'ordre du jour
**Réduction des émissions résultant du déboisement dans
les pays en développement: moyens d'inciter à prendre
des mesures**

Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a décidé de transmettre un projet de décision sur des principes méthodologiques pour les activités se rapportant à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement à la Conférence des Parties à sa quinzième session pour adoption (pour le texte de la décision, voir FCCC/SBSTA/L.19/Add.1).
2. Le SBSTA a noté qu'il pourrait avoir à envisager de fournir d'autres directives concernant les questions de méthodologie en fonction des décisions pertinentes qui seraient adoptées par la Conférence des Parties à sa quinzième session.
3. Le SBSTA a pris note du rapport oral présenté par son président sur les moyens de faciliter la coordination des activités se rapportant à la décision 2/CP.13. Il a demandé au Président de continuer d'étudier les moyens de faciliter cette coordination et de lui faire rapport à sa trente-deuxième session.
4. Le SBSTA a rappelé aux Parties, aux organisations compétentes et aux parties prenantes qu'elles devaient continuer d'échanger des informations sur les activités se rapportant à la décision 2/CP.13 et à toute décision pertinente adoptée par la Conférence des Parties à sa quinzième session via la plate-forme Web du site de la Convention, et il les a encouragées à ce faire¹.

¹ http://unfccc.int/methods_science/redd/items/4531.php.